

Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents : 10
Nbre de suffrages exprimés : 11

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

16 DEC. 2014

Votes : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Bureau du Courrier

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre
Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe PLISSON, en la salle du Conseil de la Communauté de Communes de l'Estuaire à Braud-et-Saint Louis

Date de convocation : 24 Novembre 2014

Etaient Présents : Mmes GOT - JUNIN - MM BUSSEREAU – BIROT - CORSAN-FERCHAUD – HILLAIRET - PLISSON – QUESSON - SUBRENAT
Pouvoir : M. GIRAUD a donné pouvoir à M. PLISSON

Délibération N°2014-02- 032: Transmission des actes au représentant de l'Etat

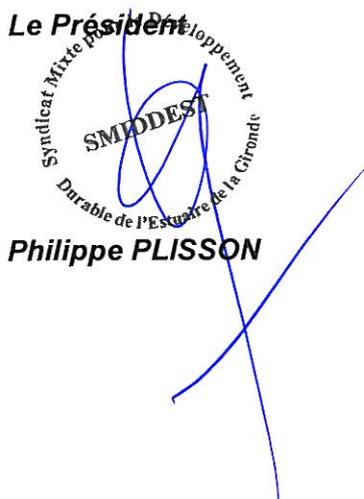
Vu l'article 139 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoyant la transmission électronique de certains actes au représentant de l'Etat ;

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

Article 1. d'approuver le projet de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;

Article 2. d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec le représentant de l'Etat ;

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud-et-Saint Louis le 4 décembre 2014

Le Président

Syndicat Mixte pour le Développement
Durable de l'Estuaire de la Gironde
SMODEST
Philippe PLISSON